



## BARRAGE À AIGUILLES DU BÂTARDEAU (CANAL DU NIVERNAIS)

Bourgogne-Franche-Comté, Yonne Auxerre bief 81 du versant Seine

Dossier IA89001990 réalisé en 2011 revu en 2012 Auteur(s) : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement



## Historique

Le barrage est représenté sur le plan du canal dressé en 1930 en vue de la mise au gabarit de la péniche normale de 300 tonnes (VNF, Direction territoriale Centre-Bourgogne, subdivision de Corbigny).

Période(s) principale(s): 19e siècle

## **Description**

Ce barrage à clapets se situe sur la rive droite de l'Yonne, un peu en amont du pont ferroviaire. Déversoir de superficie surmonté d'une passerelle métallique.

## Informations complémentaires

• Les barrages du canal du Nivernais : <a href="https://httpcanaux.region-bourgogne.fr/nivernais/ouvrage/alimentation-en-eau/les-barrages-et-racles/">https://httpcanaux.region-bourgogne.fr/nivernais/ouvrage/alimentation-en-eau/les-barrages-et-racles/</a>

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Hydrographie: I' canal du Nivernais; Yonne

Dénomination : barrage

Parties constituantes non étudiées : déversoir de superficie



Vue du site.

89, Auxerre, lieudit : bief 81 du versant Seine N° de l'illustration : 20178900192NUC2A

Date: 2017

Auteur: Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du site.

89, Auxerre, lieudit : bief 81 du versant Seine N° de l'illustration : 20178900193NUC2A

Date: 2017

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du barrage.

89, Auxerre, lieudit : bief 81 du versant Seine
N° de l'illustration : 20178900194NUC2A

Date: 2017

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du barrage.

89, Auxerre, lieudit : bief 81 du versant Seine
N° de l'illustration : 20178900195NUC2A

Date: 2017

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation